



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SGAMI EST - Dijon  
Délégation Régionale**

Bureau du recrutement et de la réserve civile

**ARRETE**

2020 SGAMI/EST/DR/N°ATIOM – 2020 - 17  
en date du 30 juin 2020

portant organisation d'un concours sur titres pour le recrutement  
d'adjoint technique principal de 2ème classe  
du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer  
session 2020

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 dite modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés ;
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes ;
- VU la loi n° 2008-492 du 26 mai 2008 relative aux emplois réservés et portant dispositions diverses relatives à la Défense ;
- VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'État ;

- VU le décret n° 2006-1458 du 27 novembre 2006 modifiant le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;
- VU le décret n° 2006-1459 du 27 novembre 2006 modifiant le décret n° 2005-1229 du 29 septembre 2005 instituant différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires de l'État ;
- VU le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables au corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU le décret n° 2007-1877 du 26 décembre 2007 modifiant le décret n° 2001-1189 du 13 décembre 2001 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales, visés par l'article 34 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU l'arrêté du 30 octobre 2008 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2001 fixant l'échelonnement indiciaire et les conditions de rémunération de certains agents contractuels du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté du 3 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté du 15 juin 2020 fixant au titre de l'année 2020 le nombre de postes offerts au recrutement pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté du 23 juin 2020 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2020 aux militaires et anciens militaires candidats à des emplois civils relevant des services du ministère de l'intérieur ;
- VU l'arrêté préfectoral du 3 février 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Michel VILBOIS, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin, et en faveur de certains personnels placés sous son autorité exerçant leurs fonctions au S.G.A.M.I. ;
- SUR proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Un concours sur titres pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer est organisé dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone Est et se déroulera selon les dates suivantes :

- Phase d'admissibilité : examen des dossiers de candidatures et sélection des candidats : à compter du 24 août 2020 ;
- Phase d'admission : épreuve pratique et entretien avec le jury : du 14/09/2020 au 16/10/2020

I- recrutement au titre des concours externes : 23 postes à pourvoir et internes : 15 postes à pourvoir.

### **Spécialité "Accueil, maintenance et logistique"**

#### **Postes externes :**

- ▶ Agent polyvalent de maintenance – DCSP MULHOUSE – 1 poste - (département 68)
- ▶ Magasinier au cercle mixte – Ecole de gendarmerie de LONGVIC -3 postes internes / externes- (département 21)
- ▶ Gestionnaire logistique – responsable des magasins gestion des stocks et des achats – région de gendarmerie Bourgogne DIJON -1 poste - (département 21)
- ▶ Gestionnaire logistique – gestionnaire logistique des moyens matériels et opérationnels – manutentionnaire région de gendarmerie Franche-Comté BESANCON -1 poste - (département 25)
- ▶ Agent polyvalent de maintenance et de manutention – menuisier – Ecole de gendarmerie de CHAUMONT – 1 poste - (département 52)
- ▶ Plombier – région de gendarmerie Alsace – STRASBOURG – 1 poste – (département 67)
- ▶ Agent polyvalent de maintenance – région de gendarmerie de Lorraine – EPINAL – 1 poste – (département 88)
- ▶ Dessinateur en bâtiment – SGAMI EST/DI – 1 poste – (département 57)
- ▶ Peintre tapissier – SGAMI EST/DI – 1 poste – (département 57)

#### **Postes internes :**

- ▶ Magasinier au cercle mixte– Ecole de gendarmerie de LONGVIC -3 postes internes/ externes - (département 21)
- ▶ Gestionnaire logistique et technique opérationnelle (manutentionnaire) – région de gendarmerie de Lorraine – METZ – 1 poste - (département 57)

## **Spécialité " Entretien et réparation d'engins et de véhicules à moteur"**

### **Postes externes :**

- ▶ Mécanicien VL – CRS 33 REIMS – 1 poste – (département 51)
- ▶ Mécanicien VL - Mécanicien électricien automobile – CSAG de CHALONS EN CHAMPAGNE – 1 poste – (département 51)
- ▶ Mécanicien VL - Mécanicien électricien automobile – SGAMI/ DEL de CHALONS EN CHAMPAGNE – 1 poste – (département 51)
- ▶ Mécanicien VL - Mécanicien électricien automobile – CSAG de VERDUN – 1 poste – (département 55)
- ▶ Mécanicien VL, PL et 2 roues – (Electricité automobile) – CSAG d'AUXERRE – 1 poste – (département 89)
- ▶ Mécanicien VL – Mécanicien électricien automobile – SGAMI EST/DEL DIJON – 1 poste – (département 21)
- ▶ Mécanicien VL – Mécanicien électricien automobile – SGAMI EST/DEL METZ – 1 poste – (département 57)
- ▶ Carrossier peintre automobile – SGAMI EST/DEL DIJON – 1 poste – (département 21)
- ▶ Mécanicien électricien automobile – SGAMI EST/DEL MULHOUSE – 1 poste – (département 68)
- ▶ Mécanicien 2 roues – SGAMI EST/DEL METZ – 1 poste – (département 57)
- ▶ Magasinier automobile – SGAMI EST/DEL DIJON – 1 poste – (département 21)

### **Postes internes :**

Néant

## **Spécialité "Hébergement et restauration"**

### **Postes externes :**

- ▶ Cuisinier – CRS 35 TROYES – 1 poste – (département 10)
- ▶ Cuisinier – Ecole de gendarmerie LONGVIC – 12 postes internes / externes– (département 21)

### **Postes internes :**

- ▶ Cuisinier – CRS 23 CHARLEVILLE-MEZIERES – 1 poste – (département 08)
- ▶ Cuisinier – CRS 39 NANCY – 1 poste – (département 54)

- ▶ Cuisinier – Ecole de gendarmerie LONGVIC – 12 postes internes / externes – (département 21)

II- Recrutement au titre des travailleurs handicapés : bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 ; 1 poste à pourvoir.

***Spécialité "Accueil, maintenance et manutention"***

- ▶ 1 poste de magasinier du cercle mixte à l'Ecole de Gendarmerie de LONGVIC (département 21)

Les candidats reconnus officiellement en situation de handicap peuvent obtenir des aménagements d'épreuve. Ils doivent pour cela produire un certificat médical établi par un médecin agréé, daté de moins de 6 mois et précisant la nature des aides et aménagements sollicités. La date limite d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt du certificat médical au service organisateur est fixée au 24 août 2020\*, délai de rigueur, conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.  
\*(ne peut être inférieure à 3 semaines - début des épreuves 14 septembre 2020)

III- Recrutement au titre des emplois réservés, bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ; 4 postes à pourvoir.

***Spécialité "Accueil, maintenance et manutention"***

- ▶ 1 poste d'agent polyvalent de maintenance à la région de gendarmerie de Lorraine à METZ (département 57)

***Spécialité " Entretien et réparation d'engins et de véhicules à moteur"***

- ▶ 1 poste de mécanicien VL à la CRS 38 d'ILLZACH-MODENHEIM (département 68)

***Spécialité "Hébergement et restauration" (2 postes)***

- ▶ 2 postes de cuisinier à l'école de Gendarmerie de LONGVIC (département 21)

IV- Recrutement au titre de la commission nationale d'orientation et d'intégration : 3 postes à pourvoir.

***Spécialité "Accueil, maintenance et manutention"***

- ▶ 1 poste de magasinier au cercle mixte à l'école de gendarmerie de LONGVIC (département 21)

***Spécialité " Entretien et réparation d'engins et de véhicules à moteur"***

- ▶ 1 poste de carrossier au SGAMI Est / CSAG de DOLE (département 39)
- ▶ 1 poste de gestionnaire de parc automobile à l'école de gendarmerie de CHAUMONT (département 52)

**ARTICLE 2** : Le centre d'examen est ouvert à Dijon.

D'autres centres d'examens pourront être ouverts localement en cas de besoin.

**ARTICLE 3** : **La date de clôture des inscriptions est fixée au 17 août 2020** (le cachet de la poste faisant foi). Toute candidature réceptionnée après cette date ou tout dossier restant incomplet ne sera pas instruit.

**ARTICLE 4**: Le dossier de candidature doit comporter :

- Un formulaire d'inscription,
- Une lettre simple de motivation manuscrite accompagnée d'un curriculum vitae indiquant le niveau d'études du candidat ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies, la nature et la durée des emplois éventuellement occupés. Le candidat joint à l'appui de son curriculum vitae, les justificatifs nécessaires (certificats de travail, contrats de travail, attestations d'employeur ou de formation...),
- Une photocopie du diplôme de niveau V en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité ouverte au concours ou une qualification reconnue comme équivalente,
- Une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité,

Le dossier d'inscription devra être transmis au plus tard, à la date limite de clôture des inscriptions fixée à l'article précédent, par mail à [sgami57dr-techniques@interieur.gouv.fr](mailto:sgami57dr-techniques@interieur.gouv.fr)

ou à l'adresse suivante à l'adresse suivante :

Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur -  
Délégation Régionale - Bureau du recrutement, 8 rue de Chenôve,  
BP 31818, 21018 Dijon Cedex.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais sera rejeté.

**ARTICLE 5** : Après examen de l'ensemble des dossiers de candidatures, une commission procédera à la sélection des candidats internes et externes qui recevront une convocation individuelle pour une épreuve pratique de mise en situation réelle se rapportant à la spécialité choisie. Cette épreuve sera immédiatement suivie d'un entretien avec le jury portant sur les méthodes mises en œuvre par le candidat ainsi que sur sa capacité d'adaptation aux différentes activités relevant de la spécialité pour laquelle il concourt.

La durée de la mise en situation est fixée par le jury en fonction de la spécialité. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures. La durée de l'entretien est de vingt minutes.

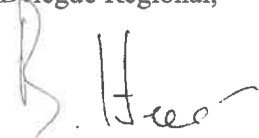
**ARTICLE 6** : Les candidats aux recrutements au titre des travailleurs handicapés, au titre des emplois réservés, et les recrutements au titre de la commission nationale d'orientation et d'intégration ne subiront qu'une seule épreuve orale devant un jury.

**ARTICLE 7** : La composition du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

**ARTICLE 8** : Le Préfet Délégué pour la Défense et la Sécurité auprès de la Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 3 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Délégué Régional,



**Benoît HUÉ**